

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE BOURGEOISE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2011 A 22H05 AU CENTRE ST-MAURICE</p>

Le président Olivier Boillat ouvre l'assemblée bourgeoise et salue les 10 bourgeoises et bourgeois présents, qui débute immédiatement après l'assemblée communale ordinaire.

L'assemblée bourgeoise accepte la présence de Didier Hulmann, conseiller communal, Mirco Bellè, receveur communal, ainsi que du président Olivier Boillat.

Gérald Kraft, secrétaire communal, est désigné scrutateur.

Le président communique que la présente assemblée bourgeoise a été convoquée par publication dans le journal officiel n° 21 du 15 juin 2011 et par tous-ménages daté du 10 juin 2011.

Olivier Boillat donne connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée :

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 29 mars 2011.
2. Vente des appartements de l'immeuble sis à la rue du Chapelat 16 :
 - a) Discuter et statuer sur la création d'une PPE.
 - b) Statuer sur les prix de vente des appartements (garages compris) de l'immeuble (rez-de-chaussée : fr. 380'000,- à fr. 397'000,-) ; (1^{er} étage : fr. 370'000,- à fr. 387'000,-) ; (attiques : fr. 465'000,- à fr. 482'000,-).
 - c) Donner compétence au Conseil communal pour mener toutes les transactions nécessaires.
3. Discuter et statuer sur des modalités du droit de superficie des immeubles n° 61D et n° 61E de la Ferme de la Combe Tabeillon, sis sur la parcelle n° 1321 du ban de Glovelier à l'Association des Amis de la Combe. Donner compétence au Conseil communal pour mener toutes les transactions nécessaires.
4. Information concernant l'exploitation de la carrière de la Petite Morée.
5. Divers.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

La présidente rappelle que le procès-verbal pouvait être consulté au Secrétariat communal.

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 29 mars 2011

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise extraordinaire du 22 février 2010 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

2. Vente des appartements de l'immeuble sis à la rue du Chapelat 16 :

Didier Hulmann informe l'assemblée qu'il va présenter la vente des appartements de l'immeuble « Bourgeois », situé à la rue du Chapelat 16, ainsi que la création d'une PPE, car nous avons une demande d'achat d'un appartement.

L'entrée en matière est demandée. Elle est acceptée tacitement.

a) Discuter et statuer sur la création d'une PPE.

Didier Hulmann explique que lors de l'achèvement de l'immeuble en automne 2008, le Conseil n'a pas trouvé d'amateur pour acheter les appartements et a opté pour la location. Au début de l'année 2011, Marie-Anne Meyrat, actuellement locataire de l'appartement au « rez-de-chaussée nord » s'est intéressée à l'achat de son propre appartement. Le Conseil communal a transmis la demande à la commission des affaires bourgeoises, qui a donné son accord.

Le processus pour la mise en vente des appartements nécessite la constitution d'une PPE. Mandaté, Maître Vincent Gobat a préparé un dossier et une proposition d'attribution des locaux. Il est à noter que la commune reste propriétaire de la chaufferie et du local de stockage des pellets. Il faut savoir également que les appartements auront une servitude par rapport à la chaufferie, plus spécialement à la fourniture d'énergie. En d'autres termes, la Bourgeoisie facturera l'ensemble des kWh consommés à la PPE. Cette dernière devra les refacturer à chaque propriétaire.

b) Statuer sur les prix de vente des appartements (garages compris) de l'immeuble (rez-de-chaussée : fr. 380'000,- à fr. 397'000,-) ; (1^{er} étage : fr. 370'000,- à fr. 387'000,-) ; (attiques : fr. 465'000,- à fr. 482'000,-).

Didier Hulmann informe l'assemblée que le fait de mentionner la fourchette de prix est volontaire et donnera la possibilité au Conseil communal de traiter les autres ventes sans devoir passer par une assemblée communale. Cette manière de présenter les prix de vente répond aux exigences du Registre foncier.

Pour l'appartement de Mme Meyrat, le Conseil communal, dans sa séance du lundi 28 mars 2011, a fixé le prix de vente à fr. 380'000,-, sur proposition de la commission des affaires bourgeoises. Le prix de cet appartement a été diminué, en raison du bruit provoqué par les installations de chauffage.

Didier Hulmann précise encore que deux locataires ne sont pas intéressés à acheter leur appartement. Les trois autres ont donné leur dédit pour construire une maison familiale.

c) Donner compétence au Conseil communal pour mener toutes les transactions nécessaires.

Le Conseil communal demande à l'assemblée de lui attribuer toutes les compétences pour mener les transactions nécessaires.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Le président constate l'acceptation tacite de la création d'une PPE et de la vente de l'appartement situé au « rez-de-chaussée nord » à Mme Marie-Anne Meyrat, au prix de fr. 380'000,-.

3. Discuter et statuer sur des modalités du droit de superficie des immeubles n° 61D et n° 61E de la Ferme de la Combe Tabeillon, sis sur la parcelle n° 1321 du ban de Glovelier à l'Association des Amis de la Combe. Donner compétence au Conseil communal pour mener toutes les transactions nécessaires.

Didier Hulmann indique qu'il va parler de l'octroi du droit de superficie de la ferme de la Combe Tabeillon, suite à la demande des Amis de la Combe.

L'entrée en matière est demandée et acceptée tacitement.

Didier Hulmann indique que le bail, qui avait été signé en 1977 a été renouvelé en 1993, pour se terminer en 2009. La surface concernée par le droit de superficie comprend également l'étang de la Combe qui a été réalisé dans le cadre d'une compensation écologique. Les Amis de la Combe ont réalisé un grand travail de remise en état du bâtiment durant toutes ces années et le décompte est mentionné chaque année à l'assemblée communale des comptes.

L'association des Amis de la Combe avait demandé au Conseil une prise de position pour une vente du bâtiment. Après discussion et sur proposition de la commission bourgeoise, le Conseil a proposé un droit de superficie de cette zone. Le 24 février 2011, les Amis de la Combe ont interpellé le Conseil pour une avancée du dossier, demande confirmée lors de l'audition des Amis de la Combe par le Conseil le lundi 21 mars 2011.

Le 3 mai 2011, une rencontre a été planifiée avec Me Vincent Gobat, pour fixer le cadre du contrat. Il a été rappelé aux Amis de la Combe l'existence d'un bail à ferme avec Jean Monin. Les modalités suivantes ont été discutées :

- Droit de superficie serait établi gratuitement pour une durée de 99 ans.
- Rupture du contrat de bail et annulation du compte courant ajusté année par année par fr. 241'861,18, selon comptes 2009.
- Participation financière pour les travaux liés à une station d'épuration et pour la réfection du pan sud du toit de la ferme, y compris le remplacement de la ferblanterie, pour une somme de fr. 75'000,-.
- Montant à verser lorsque le bâtiment reviendra propriété de la bourgeoisie, soit en cas de résiliation du contrat, par droit de préemption ou à la fin du contrat. Le montant proposé est égal à la valeur officielle, qui s'élève actuellement à fr. 274'700,-

Toutefois, Me Vincent Gobat a mentionné qu'il devait prendre contact avec la commission foncière rurale, afin d'obtenir une autorisation.

Nous avons reçu une demande des Amis de la Combe pour repousser la décision du droit de superficie, car cette association souhaitait revenir sur certains éléments. Le Conseil communal n'est pas entré en matière.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Le Président constate l'acceptation à l'unanimité des modalités du droit de superficie des immeubles n° 61D et 61E de la Ferme de la Combe Tabeillon, situés sur la parcelle n° 1321, du ban de Glovelier.

4. Information sur la carrière de la Petite Morée

Didier Hulmann, conseiller communal en charge des affaires bourgeoises, communique que le Conseil communal a reçu, le 26 mai 2010, une demande d'extension de l'exploitation de la carrière de la Petite Morée. Un plan spécial a été ratifié en 2007 et le volume d'extraction autorisé était égal à 700'000 m³. Dès 2008, l'extraction des calcaires a permis de mettre en évidence la présence d'un pli anticlinal secondaire d'axe nord-est – sud-ouest.

Sans trop entrer dans les détails, Didier Hulmann explique la présence de couches de marne ont été constatées, ce qui a pour conséquences que le volume d'extraction exploitable est finalement ramené à 550'000 m3, d'une une perte de volume d'environ 150'000 m3.

Il est encore précisé que le volume exploitable à l'intérieur du périmètre est de 800'000 m3.

Le Conseil communal est appelé à se prononcer sur une modification du périmètre d'extraction, tout en restant à l'intérieur du périmètre du plan spécial autorisé, afin de retrouver un volume exploitable de 700'000 m3. L'agrandissement de ce périmètre devrait se faire sur les côtés est et nord et ouest.

Sur les côtés des bords nord et est, l'agrandissement de l'exploitation nécessite le déplacement du dépôt de l'humus forestier. La solution la plus simple serait de déplacer provisoirement les dépôts de l'autre côté de la clôture entourant le site sur la bande d'entretien dépourvue d'arbres existante pour une période de 5 à 10 ans. Aucun abattage d'arbres n'est nécessaire.

Le Conseil est favorable à cette situation, sous réserve de l'autorisation de l'Office de l'environnement, pour le dépôt provisoire de l'humus forestier sur le domaine forestier.

Didier Hulmann indique à titre d'information, que les m3 exploités au 31 décembre 2008, selon cubage se montent à 115'300 m3 et selon la facturation à la même date, les m3 s'élèvent à 116'000 m3.

Un cubage nous a été fourni en février 2011 et doit encore être vérifié.

5. Divers

La parole n'est pas demandée.

Le président Olivier Boillat remercie les bourgeois de leur participation et lève l'assemblée à 22h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISE
DE GLOVELIER

Le président

Le secrétaire

O. Boillat

G. Kraft